

L'éducation artistique et les pratiques artistiques

Dans la construction d'un individu, à tout âge, les projets de sensibilisation à l'art permettent un rapport à la création singulière, à la projection sensible, et finalement à l'altérité dont notre société a tant besoin. Ces projets d'éducation artistique et d'action culturelle doivent être menés au sein de l'École, mais aussi dans le temps du loisir ou du travail, tout au long de la vie des individus.

Depuis le plan Lang-Tasca pour les arts à l'école lancé en 2000, les engagements répétés des gouvernements successifs n'ont jamais garanti une présence régulière des œuvres et des artistes en milieu scolaire. L'histoire des arts ou la dynamique des parcours individualisés constituent un progrès, mais il demeure celui de l'instruction ou de la formation artistique, de la transmission d'un savoir, de programmes et d'évaluation des acquis scolaires.

L'EAC est une autre proposition qui s'appuie sur la fréquentation des arts vivants, la rencontre avec des artistes et des techniciens, et la pratique artistique. Chaque établissement scolaire doit pouvoir développer un projet au delà du temps scolaire et de ses propres murs. Le premier équipement de culture d'un territoire, c'est l'école.

Toutes les expériences menées prouvent leur effet sur le parcours de l'élève, sa capacité d'expression, d'argumentation, de sens critique. La fréquentation des œuvres et la pratique artistique permettent le dialogue pacifié des singularités, mais aussi le sentiment d'appartenance à une communauté symbolique. C'est cette expérience de l'altérité par la création dont notre société a tant besoin.

Dans le cadre de cette sensibilisation artistique tout au long de la vie, les artistes, les compagnies, les institutions artistiques ont un rôle essentiel à jouer. Ils ont la responsabilité particulière de la *présence du fait artistique* dans toutes ses composantes, au sein des parcours individuels et collectifs, dès l'enfance. Ils en ont l'expérience et les compétences, aux côtés des éducateurs et dans les temps choisis de l'adulte, les temps contraints du prisonnier, les temps de loisir du salarié, etc.

Si l'éducation artistique fait consensus, elle butte souvent sur l'éclatement des dispositifs, la baisse des financements ou l'inadaptation des réglementations.

5 propositions

- Ouvrir une Conférence Nationale pour l'action artistique avec les politiques de la ville, l'Éducation Nationale, les secteurs de la santé et du social, les acteurs de la recherche, de l'économie et les entreprises... Fonder une charte de bonnes pratiques avec les collectivités territoriales, considérant le plan local d'éducation artistique comme un projet partagé, élaboré à partir de la démarche de création proposée par l'artiste, de concert avec les partenaires impliqués (enseignants, animateurs sociaux, structures culturelles etc.)
- Garantir des parcours d'Éducation Artistique à chaque étape du système éducatif en lien avec la réforme des rythmes scolaires ; systématiser les dispositifs de résidence artistique dans les établissements de l'Éducation Nationale.
- Développer l'EAC dans les autres lieux de vie et en relation avec d'autres acteurs (monde du travail, hôpital, prison, maison de retraite...).
- Mettre en place un plan national de formation des enseignants, des éducateurs, des acteurs sociaux et des artistes pour se sensibiliser ensemble aux disciplines artistiques, se préparer au partenariat et aux parcours de transmission.
- Reconnaître le statut d'artiste dans le cadre de ces interventions, l'activité d'EAC étant considérée comme un acte artistique, consubstantiel et corollaire de la création. Exiger la reconnaissance juridique par les organismes sociaux de l'activité protéiforme de l'artiste et prendre en compte ces heures d'intermittence sans distinction de nature de l'intervention. Promouvoir une politique de mobilité des étudiants des filières artistiques et donner une place à l'EAC dans tous les programmes européens de mobilité.

